



# BULLETIN

## D'INFORMATIONS MUNICIPALES -ÉTÉ 2023

### Le mot du Maire

Les scientifiques, qui réfléchissent avec sérieux sur notre futur, nous exhortent à limiter l'usage que nous faisons des ressources de notre bonne vieille planète. Nous savons, désormais, que c'est nécessaire et même indispensable, si nous voulons la laisser vivante aux générations futures. Pourquoi ne pas consentir, enfin, à cette donne qui n'est pas nouvelle ? D'aucuns ne nous invitent-ils pas à cheminer "vers la sobriété heureuse", rejoignant ainsi les sagesses traditionnelles ? Ne sont-ils pas les plus clairvoyants ? A chacun d'entre nous de répondre en conscience, à sa manière et selon ses possibilités à ces questions.

Le temps de l'été pendant lequel beaucoup d'entre nous sont en vacances ou font relâche, n'est-il pas, peut-être, un temps opportun pour s'engager dans de nouvelles habitudes de vie plus respectueuses de notre environnement ?

L'équipe municipale s'y essaie à son niveau, encore trop modestement, certes, en réduisant par exemple, la consommation d'électricité des bâtiments communaux et en assurant peu à peu leur isolation. Il faudra continuer collectivement à redoubler d'efforts dans ce sens dans les toutes prochaines années, en s'arrimant, entre autres, à différents programmes pilotés par la communauté de communes, comme la réduction du gaspillage alimentaire ou le compostage des biodéchets.

François Coulange

### **Aménagement des extérieurs de l'école**

Le chantier a enfin démarré au mois de février et est en voie d'achèvement. Cette longue séquence du réaménagement de la cure et de la création de locaux complémentaires se termine donc après de nombreux contretemps, occasionnés notamment par le décès, après une longue maladie de notre architecte, Monsieur Yot, puis plus récemment, le décès de M. Allaoui, détenteur de l'attribution des lots électricité et plomberie.

Cette opération a bénéficié de subventions importantes de l'Etat, de la région Auvergne Rhône Alpes et du département de l'Ardèche. Nous avons eu la visite pendant les diverses phases du chantier de Monsieur Lévérino, sous- préfet de Largentière, de Monsieur Fabrice Brun, député et conseiller régional, de Madame Deleuze-Dalzon, conseillère régionale, de Madame Rieu-Fromentin et Monsieur Salel, conseillers départementaux du canton des Cévennes ardéchoises.

Les nouveaux locaux, comprenant des sanitaires, un préau et une salle polyvalente, pourront être utilisés pour les activités scolaires, mais aussi pour les diverses manifestations qui auront lieu sur l'espace naturel derrière l'église.

### **Renforcement du réseau d'eau à Brès par les services du SISPEC**

Cette opération d'envergure s'est déroulée, comme annoncé, de janvier à mars, au Pas à Brès, afin de renforcer le réseau d'eau potable. Ces travaux faisaient suite à ceux qui avaient été effectués précédemment le long de la route du Vivier. Vu l'étroitesse de la chaussée dans ce secteur, la circulation a été très perturbée pendant de longues semaines. Les habitants de Brès ont accepté de bonne grâce ces contraintes et ont su faire preuve de patience.

## **Restauration du retable de l'église de Payzac**

Les artisans d'art (ébéniste et restauratrice de tableaux) en charge des travaux de restauration ont prévu leur intervention au cours de cet été. Les fonds nécessaires pour ce faire ont été réunis pour moitié grâce à la souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine, alimentée par de généreux donateurs particuliers et par les auditeurs de plusieurs concerts donnés dans l'église à cette intention. L'autre moitié a été acquise par subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Régionales (DRAC), de la région Auvergne Rhône Alpes, du département de l'Ardèche et de la Fondation Crédit Agricole - Pays de France.

Que tous ceux qui participent au financement de la préservation de notre patrimoine soient ici remerciés !

## **Fibre optique**

Le déploiement de la fibre optique, porté par le syndicat interdépartemental Ardèche Drôme Numérique (ADN), sur le territoire communal a démarré. Les études devraient être terminées d'ici la fin de l'année et la phase opérationnelle devrait commencer dans la suite.

Certains propriétaires ont été sollicités par les services de la société sous-traitante Axione, en vue de passer convention pour l'implantation de poteaux ou le passage en domaine privé, ce qui peut poser problème. Autre sujet de potentiels contentieux : l'installation de poteaux supplémentaires, en plus de ceux d'Orange ou d'Enedis.

Les personnes qui souhaitent échanger avec le maire à ce propos sont invités à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

On peut avoir plus d'information à l'adresse internet suivante :

**<https://www.ardechedromenumerique.fr/>**

## **Initiation aux premiers secours**

Les membres du CCAS ont organisé des séances d'initiation aux premiers secours avec le concours de formateurs de la Croix Rouge:

- Le 16 mars pour les élèves de chacune des trois classes de l'école avec un programme adapté à l'âge des enfants.
- Le 25 mars pour une quarantaine d'adultes de tous âges. Par groupe de dix, ils ont appris ou réappris les consignes et étapes pour porter secours : position latérale de sécurité, massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur, etc... Cette formation a été suivie avec sérieux, mais aussi dans la convivialité. Rappelons qu'un défibrillateur est installé à l'entrée de la mairie et accessible en cas de besoin de nuit comme de jour.
- Par ailleurs, la Croix Rouge organise régulièrement à Vals-les-Bains des formations PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) sur une journée au prix de 60€ par personne. Renseignements complémentaires au 04 75 94 61 42.
- La mairie pourrait organiser une telle journée à Payzac à condition de réunir une dizaine d'inscrits. Ne pas hésiter à se faire connaître pour ce faire auprès du secrétariat de mairie.

## **Inhabituel et spectaculaire**

Quelques enfants de l'école ont pu admirer à 8 h du matin, jeudi 9 mars, deux cigognes qui se sont posées quelques minutes en haut du clocher de l'église. Combien de nouveau-nés ont-elles apporté à de nouveaux parents, mystère !!!...

## **Repas du CCAS**

C'est dans le cadre accueillant de l'auberge de Chanaleilles à Chassagnes que le 3 juin, une quarantaine de personnes a participé au repas que la municipalité organise à l'intention des personnes âgées de plus de 70 ans. Les ont accompagnées plusieurs membres

du conseil municipal et agents communaux. Rencontre conviviale agrémentée d'un menu savoureux.

### **Journée citoyenne**

Une matinée de nettoyage des abords de la RD 207 et de la route du Bosc est prévue pour le **samedi 23 septembre**. Rendez-vous à la Blache à 8h30. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (ne pas oublier de se munir de gants). On se retrouve en fin de matinée pour l'apéro !!!

### **Nécrologie**

Nous avons eu le regret d'accompagner dans sa dernière demeure, en ce début du mois de juin, Madame Juliette Pansier, domiciliée à Brès, quartier Les Fabres. Très impliquée dans la vie du village, elle a été conseillère municipale, puis adjointe au maire. Correspondante de presse, responsable de la bibliothèque municipale, membre de plusieurs associations locales, elle laisse le souvenir d'une personne dévouée au bien commun, prenant plus que sa part dans la promotion du bien vivre ensemble.

### **Fontaine des Aliziers**

Des dégradations supplémentaires ont été constatées au niveau de la prise d'eau, mais aussi, sur le bassin de réception de la fontaine, ce qui nécessite des travaux plus importants que prévus initialement. Le financement de cette opération doit donc être révisé et le chantier reporté de plusieurs mois.

### **Voirie**

La réfection du chemin d'accès au quartier de la Chalmette ne pourra pas être entreprise avant la fin du gros chantier du réseau d'assainissement, prévu au quartier des Salles. Cependant, des "purges" sur les endroits dégradés seront pratiquées localement sur

cette voie au cours des prochains mois : une amélioration sera donc effective dès ce premier temps avant la reprise complète de la chaussée. D'autres "purges" seront pratiquées sur la chaussée au quartier du Mont et les agents de la commune poursuivront le curage des fossés dans ce secteur.

### **Projet de petit équipement sportif**

Ce projet pourrait se concrétiser sur l'espace de l'ancienne cour de récréation, face à la mairie : le dossier de demande de subvention, déposé dans les temps, est en cours d'examen par les services de l'Agence Nationale du Sport. Croisons les doigts pour qu'il soit accepté à la hauteur espérée !!!

### **Cimetière de Payzac**

La procédure de reprise des concessions à "l'état visuel d'abandon" est engagée : la liste en faisant l'objet sera rendue publique sur le panneau d'affichage du cimetière et sur celui de la mairie. Les ayants droit, désirant conserver leur concession sont invités à contacter la mairie dans les meilleurs délais.

### **Assainissement collectif du quartier des Salles**

Le projet de réfection de la station d'épuration et de l'extension du réseau a pris encore du retard, mais est toujours à l'ordre du jour. Parallèlement, le réseau des eaux pluviales sera réhabilité, sous maîtrise d'ouvrage de la mairie.

Il est toujours prévu, également, par le Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC) d'organiser une réunion publique d'information à l'intention des personnes concernées. Celles-ci y seront invitées par courrier individuel afin d'obtenir toutes les explications relatives à cette opération. La date de cette réunion devrait être fixée pour la fin de l'été.

## **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Pour se conformer aux nouvelles injonctions de l'Etat en matière de sécurité civile, le conseil municipal s'est engagé dans la préparation d'une procédure permettant d'organiser les secours de manière optimale. Le principal risque identifié qui concerne notre commune est, bien évidemment, le risque incendie de forêt, mais, d'autres risques doivent être envisagés : mouvement de terrain, canicule prolongée, grand froid, tempête, tornade etc ...

Bien identifier les risques potentiels, répertorier les personnes ressources et le matériel d'intervention disponible, définir des actions de prévention, concevoir la transmission de l'information et la chaîne de commandement, localiser les personnes à secourir, repérer les biens à protéger... toutes ces actions susceptibles de minimiser les dommages doivent être pensées en amont et formalisées par un document ad hoc dans les deux ans qui viennent. Ce travail sera rendu public quand il sera suffisamment avancé.

Par la suite la communauté de communes devra, à son tour, réaliser le même exercice en préparant avant 2026 son propre plan intercommunal de sauvegarde.

## **Obligations légales de débroussaillage : rappel**

On a l'obligation de débroussailler son terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé **à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.**

Cette opération doit être réalisée autour de son habitation dans un rayon de **50 mètres** et sur une largeur d'une dizaine de mètres de chaque côté des voies d'accès à celle-ci.

Avant d'être une obligation, débroussailler, c'est se protéger et protéger notre environnement. En appliquant cette obligation, on contribue et participe activement à la prévention des incendies sur notre commune, tout en assurant sa sécurité, celle de ses proches et de ses biens.

## **Moustiques tigres**

Ces petits insectes prolifèrent depuis quelques années en conséquence du changement climatique. Leurs piqûres sont douloureuses et peuvent propager des maladies comme la dengue ou le chikungunya. Pour limiter leur prolifération, n'oublions pas d'éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants...

## **Locations saisonnières**

La déclaration de votre location saisonnière est obligatoire (logement principal ou secondaire, meublé de tourisme, chambre d'hôte, etc.) et se fait désormais en ligne : plus besoin de se déplacer à la mairie.

Il faut se connecter à l'adresse suivante : [Ardeche.declaloc.fr](http://Ardeche.declaloc.fr)

Notez bien le numéro à 13 caractères qui figure sur le récépissé de cette déclaration. Depuis le 31 août 2021, ce numéro est obligatoire pour commercialiser votre hébergement sur les plateformes numériques comme Airbnb, Abritel, etc.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, contactez : [paysbeaumedrobie@taxesejour.fr](mailto:paysbeaumedrobie@taxesejour.fr) ou 04 75 89 80 80

## **Pourquoi déclarer un médecin traitant ?**

Il connaît et gère votre dossier médical.

Il vous oriente vers un spécialiste en cas de besoin.

Il établit le protocole de soins que vous suivrez si vous êtes atteint d'une affection de longue durée.

Il permet d'avoir une meilleure prise en charge globale de votre santé. De plus vous êtes mieux remboursé.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sud Ardèche Cévennes vous aide à trouver, si besoin, votre médecin traitant.

Besoin d'aide ? Contactez-la au 06 80 07 01 28 ou

[cpts.lesvans@gmail.com](mailto:cpts.lesvans@gmail.com)

## **Compostage des biodéchets**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi sur le gaspillage alimentaire entrainera l'interdiction de déposer des restes alimentaires dans les poubelles d'ordures ménagères (bac couvercle vert).

A l'échelle Nationale, la part des restes alimentaires (ou bio déchets) dans les poubelles d'ordures ménagères représente 30% du poids de la poubelle. Ces déchets déposés dans les conteneurs à ordures ménagères coûtent cher, puisqu'ils sont facturés 185€ la tonne entrante en décharge. Déposés dans un bac de tri, ces mêmes déchets coûtent 274€ la tonne !

Cependant, la situation en Ardèche est un peu plus grave. En effet, le SICTOBA a réalisé un MODECOM, c'est-à-dire, une autopsie de notre poubelle d'ordures ménagères afin d'en étudier sa composition. En Pays Beaume-Drobie, les deux analyses ont permis de constater qu'entre 32 et 42% de nos déchets étaient composés de restes alimentaires jetés dans les bacs.

En rapportant ce chiffre à la quantité de déchets collectés chaque année en Pays Beaume-Drobie, c'est 950 tonnes de restes alimentaires qui sont ainsi jetés dans les poubelles, pour un coût d'environ 270 000€ (en comptabilisant la collecte et le traitement de ces derniers). En les compostant cela coûte zéro euro !

**Le SICTOBA vend des composteurs sur simple demande au 04 75 39 06 99.**

Il est également possible de fabriquer soi-même son composteur. Des tutoriels sur internet sont disponibles gratuitement !

Alors, un seul mot d'ordre : "compostons, compostons" !!!

## **Echos de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie**

- Le chantier de la réhabilitation des locaux de l'ancien collège à Joyeuse a démarré par une phase de démolition. Rappelons qu'il s'agit dans un premier temps d'installer au rez-de-chaussée les salles et ateliers du Pôle d'innovation des Métiers d'art (Polinno), ainsi que le centre médico-social. Plus tard, il est prévu d'utiliser les premier et deuxième étages pour y loger le siège de la communauté et plusieurs de ses services, ainsi que la Société Publique Locale, gérant l'office de tourisme des Cévennes d'Ardèche. Des locaux devraient être attribués à plusieurs associations œuvrant sur le territoire.

La médiathèque intercommunale est déjà installée, depuis le mois de janvier, dans l'ancienne salle de technologie.

- De nouveaux locaux sont en construction à Valgorge pour la crèche intercommunale
- Le projet de création d'une "voie douce" pour les piétons et vélos entre Joyeuse et Lablachère est à l'étude.
- Un programme de développement du tourisme de sport de pleine nature a été contractualisé notamment avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes par l'office de tourisme des Cévennes d'Ardèche associant les deux communautés du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume-Drobie.
- Un projet alimentaire interterritorial (PAIT) a été contractualisé avec les communautés des Gorges de l'Ardèche et du Pays des Vans en Cévennes en vue de promouvoir la production vivrière locale et l'amélioration de l'alimentation collective.
- Le financement de l'installation de la fibre optique sur notre territoire pèse lourdement sur les ressources de la communauté.
- Le salon intercommunal des associations aura lieu le samedi 9 septembre à l'intérieur du gymnase qui jouxte le collège à Joyeuse.

## AGENDA de l'ETE

- Vendredi 23 juin : **Fête de la St Jean** – barbecue participatif organisé par le Comité d'Animation – terrain face à la cave coopérative – en soirée
- Samedi 24 juin : **Fête de l'école** – à partir de 14 h – organisée par l'Association des Parents d'Elèves.
- Vendredi 30 juin : **Concert à l'église** - Trio Plumme – violoncelle – violon – flûte –
- Lundi 31 juillet : **Concert** organisé par le Comité d'Animation – espace naturel derrière l'église – en soirée
- Vendredi et samedi 4 et 5 août : **Festival Fatche** – espace naturel derrière l'église – en soirée
- Samedi 12 août : **Concert** pour les 10 ans de la Batucada Bahamia - espace naturel derrière l'église – en soirée
- Vendredi 18 août : **Concert à l'église** – Trio Jean-Pierre Menuge – clavecin – flûte – violon – 18h
- Mardi 22 août : **Cinéma** sous les étoiles – à la tombée de la nuit - espace naturel derrière l'église
- Vendredi 15 septembre : **Concert à l'église** – avec Magali Imbert, flutiste baroque – 19h
- Samedi 23 septembre : **Journée citoyenne**
- Samedi 23 septembre : **Fête** organisée par l'**Association des Foyers de l'Oiseau Bleu** pour les 10 ans de "L'Atelière" et les 45 ans du CHRS "L'Eau Vive"
  
- **Marché de producteurs** le dimanche matin en juillet - août
- **Expositions** : Traces de dinosaures – quartier Chazalet
- **Ouverture à la visite de l'église** du 15 juin au 20 septembre le jeudi après-midi (16h – 19h et le dimanche matin (10h – 12h) et après midi (16h – 19h)

**L'EQUIPE MUNICIPALE**

**SOUHAITE UN BON ETE 2023**

**A TOUS LES HABITANTS DE PAYZAC,**

**AINSI QU'AUX PROPRIÉTAIRES DE**

**RÉSIDENCES SECONDAIRES,**

**AUX VISITEURS ET AUX TOURISTES**

*Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de transmettre son adresse électronique au secrétariat de mairie ([mairiepayzac@orange.fr](mailto:mairiepayzac@orange.fr)) pour recevoir les "infosmairie".*

*L'adresse du site internet de la commune : [payzac07.fr](http://payzac07.fr)*